

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR AGGLO – RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2011 de la Communauté d'Agglomération SAUMUR agglo.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU – EXERCICE 2011 – PRESENTATION DU BILAN

Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2011 de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE DEXIA CREDIT LOCAL – COMMUNICATION DE L'AVIS RENDU PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, le 13 septembre 2012, dans l'affaire opposant Dexia Crédit Local à la Ville de Saumur.

DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – PARTICIPATION FINANCIERE – MODALITES D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal accorde, à partir du 1^{er} janvier 2013, aux propriétaires, une participation financière de 75 € (forfait) pour chaque opération de destruction de nids actifs de frelons asiatiques, effectué sur le territoire de la Ville de Saumur.

AERODROME – MODIFICATION DU PERIMETRE AERONAUTIQUE – DECLASSEMENT DE PARCELLES

Déclassement du périmètre aéronautique :

- au sud, les parcelles boisées d'une superficie totale de 135 613 m²,

- au nord une emprise d'une surface approximative de 33 500 m² à distraire de la parcelle correspondant aux activités associatives sans lien avec l'aérodrome.

La division de la parcelle sera établie aux frais de la Ville.

Le contrat et la convention feront chacun l'objet d'un avenant définissant leur nouveau périmètre respectif.

VOIRIE – DENOMINATION DE VOIES

Approbation des dénominations et modifications de voies.

CHEMIN DU JUGATEAU – REFECTION – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNE DE VILLEBERNIER

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir pour la réfection du chemin du Jugateau, mitoyen entre la Ville de Saumur et la commune de Villebernier, déterminant la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les conséquences financières.

QUARTIER DU CHEMIN VERT – AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION

Sollicitation auprès des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible pour l'aménagement d'espaces publics au Chemin Vert.

Au cas où les cofinancements ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

CHEMIN RURAL DU GUE DOUY A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A MONSIEUR MACAIRE CHARTIER

Acquisition d'une emprise de terrain d'une surface de 100 m² environ, appartenant à Monsieur Macaire CHARTIER, constituant une partie de l'assiette foncière du chemin rural du Gué Douy à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à la commune, situé au lieu-dit "Le Pont-Galimard", moyennant l'euro symbolique.

Constitution, au profit de Monsieur CHARTIER, d'une servitude de passage des réseaux électrique, eau potable, eaux usées et téléphone grevant le chemin rural, ladite servitude ne donnant lieu au paiement d'aucune redevance.

Le document de modification du parcellaire cadastral sera établi, aux frais du vendeur.
L'acte de vente et de constitution de la servitude sera aux frais de Monsieur CHARTIER.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 5 RUE SEVIGNE A SAUMUR – CESSIION A MONSIEUR ET MADAME SETTINI

Cession à Monsieur et Madame SETTINI, ou toute personne morale ou privée qu'ils se substitueraient, de l'ensemble immobilier situé 5 rue Sévigné à Saumur, d'une superficie totale de 710 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 225 000 €.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur, la signature de l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2012.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

RUE RENE MABILEAU A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – RIVES DU THOUET – CREATION D'UNE CIRCULATION DOUCE – ACQUISITION DE PARCELLES DE MONSIEUR ET MADAME SAVATIER ET DE L'ENTREPRISE T.P.P.L.

Acquisition de deux parcelles de 89 m² et 2214 m² sises rue René Mabileau à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant respectivement à Monsieur et Madame SAVATIER et à l'entreprise T.P.P.L., moyennant l'euro symbolique, afin de créer une circulation douce sur les rives du Thouet.

La Ville s'engage à maintenir et entretenir un écran végétal sur le talus existant sur l'arrière de la propriété de l'entreprise T.P.P.L. en procédant au besoin, soit à sa densification soit à la pose de nouveaux végétaux.

Les actes de vente seront régularisés en la forme administrative par les services de la Commune de Saumur, à ses frais.

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir les actes de vente à intervenir ;
- Monsieur Bernard LE NUD pour les signer.

AVENUE DU BREIL A SAUMUR – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE RESEAUX ET D'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION AU PROFIT D'ERDF

Constitution des servitudes suivantes :

- La première relative à la desserte en électricité du site depuis le boulevard du Maréchal Juin, correspondant à l'implantation d'un réseau enterré sur une emprise d'un mètre de large et d'une longueur approximative de 294 mètres,
- La seconde destinée à recevoir pour partie le poste de transformation afférent sur une emprise au sol approximative de 25 m².

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit et seront réitérées en la forme notariée aux frais d'E.R.D.F.

E.R.D.F. devra se conformer aux prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, le poste de transformation étant inscrit dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Saumur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les conventions de constitution de servitude à intervenir ainsi que l'acte authentique.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "SAUMUR EVENEMENTIEL" – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant maximum de 1 300 000 €, que la SEML Saumur Evènementiel se propose de contracter auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour financer la réalisation de l'espace évènementiel du Breil.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et la SEML Saumur Evènementiel ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la SEML Saumur Evènementiel.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – RESEAU DE CHALEUR DU CHEMIN VERT – MARCHÉ DE CONCEPTION – REALISATION DE LA CHAUFFERIE BOIS – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N°2

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel n°2 à intervenir avec la société WEISS France, mandataire du groupement d'entreprises titulaire du marché de conception-réalisation de la conversion au bois de la chaufferie urbaine du Chemin Vert.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DES TITRES DE RECETTE PAR INTERNET

Acceptation de la mise en place du dispositif TIPI (Titres payables par Internet).

Approbation de la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

EXERCICE 2012 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution de subventions de l'exercice 2012 pour un montant total de – 2947,66 €.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 24 septembre au 18 octobre 2012 sous les numéros 2012/98 à 2012/110 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 23 octobre 2012

Le Maire de la Ville de Saumur,



Michel APCHIN